

# DECOUPAGE ADMINISTRATIF DE L'ALGERIE : POUR UNE EXPRESSION GEOGRAPHIQUE

Par M. Abdelaziz MEDJRAB - SGT-ANP / EM-ANP

Par deux fois au cours de son histoire récente, la ville-wilaya d'El Asnam fut dévastée par des séismes de magnitude extrême. Après celui de 1980, particulièrement ravageur, l'on décida de baptiser cette localité martyre du nom de "Chlef", hydronyme spécifique du grand oued qui passe par le territoire de cette wilaya.

Le choix de cette dénomination, s'il fut heureux n'en fut pas moins judicieux puisque ce territoire juridique et administratif se trouve être paré aujourd'hui d'un toponyme puisé dans sa géographie locale.

Cette exception restée circonscrite à un ou deux territoires sur quarante huit, constitue de notre point de vue, un point de départ pour une démarche similaire qui ne devrait pas tarder pour être généralisée à l'ensemble des wilaya actuelles du pays.

L'objet de cette contribution insérée en extrême, alors que le sommaire de ce numéro consacré à la toponymie était déjà arrêté, est de lancer par le biais de cette tribune, l'idée d'un projet qui consisterait à rebaptiser les territoires-wilaya du pays au nom d'éléments physiques puisés dans leurs cadres géographiques respectifs (Montagnes, Plaines, Oueds, Vallées, Ergs, Regs, Hamadas, Sebkhass, Chotts, Plateaux, Daia, Mers, etc...).

Le projet somme toute réaliste et réalisable compte-tenu de la diversité géographique et de la richesse toponymique du cadre spatial national, contribuera à promouvoir et vulgariser cette géographie en dormance dans les manuels scolaires, par son introduction dans l'administration et partant dans la vie citoyenne de tous les jours.

Par delà les implications d'une telle démarche sur les plans didactiques et pédagogiques ou touristiques et donc économiques, c'est surtout l'aspect purement esthétique qui nous interpelle : remplacer l'artificiel par le naturel.

Les exemples types à suivre en la matière au plan international sont nombreux ; ils demeurent cependant une caractéristique des pays du Nord aux grandes écoles de géographie. Toutefois l'exemple du territoire français où le dernier des cours d'eau a

une notoriété internationale, nous semble être digne d'intérêt. Pays quatre fois moins grand que l'Algérie, mais qui compte deux fois plus de départements, tous aux noms évocateurs.

Il reste entendu dans ce propos, que les Chef-lieux des wilaya maintiendront leurs appellations actuelles ; ce qu'il faudra dénommer ce sont les territoires juridiques et administratifs de ces wilaya.

## L'on aura à titre d'exemples :

Wilaya du Seybousse, Chef-lieu Annaba ; wilaya des Trois lacs, Chef-lieu El Tarf ; wilaya du Djurdjura, Chef-lieu Bouira ; wilaya du Saf-Saf, Chef-lieu Skikda ; wilaya du M'zab, Chef-lieu Ghardaïa ; wilaya du Hodna, Chef-lieu M'sila ; wilaya du bas Rhumel, Chef-lieu Constantine ; wilaya de Oued Sebaou, Chef-lieu Tizi-Ouzou ; wilaya de la Soummam, Chef-lieu Béjaïa ; wilaya du Hoggar, Chef-lieu Tamanrasset ; wilaya du grand Erg Oriental, Chef-lieu Ouargla ; wilaya du Tassili N'ajjer, Chef-lieu Illizi ; wilaya de l' Aurès, Chef-lieu Batna ; wilaya des Monts du Ksour, Chef-lieu El Bayadh ; wilaya de la Mitidja, Chef-lieu Blida ; wilaya de L'Ouarsenis Central, Chef-lieu Ain Defla ; wilaya des Monts de Ben Chougran, Chef-lieu Mascara ; Hamada de l'Oued Dra, Chef-lieu Tindouf ; wilaya des Zibans ; wilaya de Hamada de l'Oued Guir, Chef-lieu Bechar ; Ouled Naïl, Chef-lieu Djelfa ; wilaya des Biban, Chef-lieu ; wilaya du Dahra, Chef-lieu Chlef ; wilaya des Hauts Plateaux, chef lieu Setif ; wilaya de Tessala, Chef-lieu Sidi-Bel-Abbes ; wilaya du Tanezrouft et de Erg-Chech, Chef-lieu Adrar ; wilaya du Dahra Oriental, Chef lieu Tipaza ; wilaya du Murdjadjou, Chef-lieu Oran ; wilaya du Oued Tafna, de Chef-lieu Tlemcen ; wilaya des Monts de la Medjerda, Chef-lieu Souk-Ahras ; wilaya des Monts de Nemencha, Chef-lieu Tebessa ; wilaya de Bouzegza, Chef-lieu Boumerdes ; wilaya de Garaet et tarf, Chef-lieu Oum El Bouaghi. wilaya du haut Rhumel, chef-lieu Mila ; wilaya de oued el kebir, Chef -lieu, Jijel.

Comme on peut le constater, ce ne sont là que des macro-toponymes ; les possibilités en toponymes et micro-toponymes restent illimitées en prévision d'une évolution future du découpage administratif.

Possibilités telles, que l'on pourrait envisager la même opération pour les territoires communaux en s'inspirant de la toponymie existante dans la cartographie de base.

La commission permanente spécialisée de toponymie, filière du Conseil National de l'Information Géographique, créée par arrêté ministériel du 15 jourmada Ethania 1419 correspondant au 06 octobre 1998, est chargée entre autres, de recommander les mesures correctives

nécessaires, notamment par l'adoption de toponymes nouveaux. Elle constitue de par ses prérogatives le cadre naturel où le projet peut être discuté et débattu.

Aux collègues membres de ladite commission échoit donc la tâche d'initier une réflexion approfondie sur la question en associant les collectivités locales intéressées au premier chef par cette entreprise, et faire des recommandations aux pouvoirs publics.

C'est assurément une opportunité à saisir pour faire œuvre utile pour la postérité et pour l'Algérie éternelle.